

# Information regarding State aid exempt under the conditions of the Block-Exemption Regulation for the fishery and aquaculture sector

## Partie I - Informations générales

Numéro de l'aide

État membre

France

Numéro de référence de l'État membre

Nom de la région ou des régions (NUTS) (1)

BASSE-NORMANDIE

Autorité chargée de l'octroi

Nom

Conseil régional de Basse Normandie

Adresse postale

Abbaye aux Dames-Place Normandie CS 50523-14035 CAEN Cedex 1

Adresse électronique

I.meunier@crbn.fr

Intitulé de la mesure d'aide

1-des investissements productifs en aquaculture,  
2-de la valeur ajoutée, de la qualité des produits et de l'utilisation des captures non désirées  
3-de la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs,  
4-de l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'atténuation des effets du changement climatique  
5-de l'aménagement des ports de pêche, des sites de débarquement, des halles de criée et des abris.

Base juridique nationale (référence à la publication au journal officiel national)

Règlement (UE) n°1388/2014 du 16 décembre 2014 relatif aux aides en faveur des entreprises dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Lien internet vers le texte complet de la mesure d'aide

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (2)

Modification d'un régime d'aides ou d'une aide ad hoc existant(e)?

Numéro de l'aide attribué par la Commission

Durée (3)

1/7/2015

Durée

31/12/2016

Date d'octroi (4)

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Aide limitée à certains secteurs

Préciser le(s) secteur(s) au niveau du groupe NACE

A.03-Fishing and aquaculture

Type de bénéficiaire

PME

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime (6). En monnaie antonale (sans décimale)

1,000,000

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise (7). En monnaie nationale (sans décimale)

Pour les garanties (8). En monnaie nationale (sans décimale)

Intensité de l'aide

40

Instrument d'aide

Direct grant/ Interest rate subsidy

Préciser:

Indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction

Indiquer le ou les articles utilisés (articles 13 à 45)

Article 18 - Aid to start-up support for young fishermen - Article 26 - Aid to improve energy efficiency and to mitigate the effects of climate change - Article 27 - Aid to added value, product quality and use of unwanted catches - Article 28 - Aid to fishing ports, landing sites, auction halls and shelters - Article 31 - Aid to productive investments in aquaculture

Type de calamité naturelle

Date de survenance de la calamité naturelle

Indiquer pourquoi il a été établi un régime d'aides d'État ou pourquoi une aide ad hoc a été accordée plutôt qu'une aide au titre du FEAMP:  
autres

Préciser:

Dans l'attente de l'approbation du programme opérationnel national FEAMP

## Partie II - Documents joints

---

Établir une liste de tous les documents joints à la notification et fournir des copies papier ou des liens internet direct vers les documents concernés.

Document joint:	Commentaire sur le document joint:
Projet régime cadre exempté de notification n° SA.pdf	